



ELECTION 2023

ANNONCE DE LA LISTE DES CANDIDATS

Chaque comité de nomination a préparé une courte sélection de procès-verbaux pour enregistrer et résumer leurs décisions. Ces procès-verbaux seront disponibles à la demande, à l'adresse : laura@ipa.world.

Le 15 Mars 2023, tous les membres de l'API « en règle* » en date du, ou avant le, 31 janvier 2023, seront invités à voter pour les candidats présents sur la liste (ainsi que pour les candidats nommés par pétition). Les votes seront clos en date du 30 avril 2023. Les résultats seront communiqués en mai 2023 à toutes les sociétés de l'API, et feront l'objet d'une annonce officielle par la Présidente, au moment de la réunion administrative au Congrès de l'API 2023.

LISTES DES COMITES DE NOMINATION :

(Les candidats apparaissent par ordre alphabétique)

Les candidats au poste de Président(e)-élu(e) et de Vice-Président(e)-élu(e) (qui, en qualité de Président(e) et Vice-Président(e) entreront en fonction en 2025, après avoir occupé la fonction de Président(e)-élu(e) et Vice-Président(e)-élu(e) à partir de juillet 2023) :

Heribert Blass (German Psychoanalytical Association; pour Président-élu) et
Katy Bogliatto (Belgian Psychoanalytical Society; pour Vice-Présidente-élu(e))

Bernard Chervet (Paris Psychoanalytic Society; pour Président-élu) et
Rotraut Helene De Clerck (German Psychoanalytical Association; pour Vice-Présidente-élu(e))

Les candidats au poste de Trésorier :

Adela Escardó (Peru Psychoanalytic Society)

Les candidats au poste de Représentant du conseil, en Europe :

Juan Francisco Artaloytia (Madrid Psychoanalytical Association)
Lesley Caldwell (British Psychoanalytic Association)
Gabriella Giustino (Italian Psychoanalytical Society)
Dimitris James Jackson (Hellenic Psychoanalytical Society)
Yael Samuel (Israel Psychoanalytic Society)
Dace Sortland (Norwegian Psychoanalytic Society)
Conceição Tavares de Almeida (Portuguese Psychoanalytical Society)
Martin Teising (German Psychoanalytical Association)

Les candidats au poste de Représentant du conseil, en Amérique latine :

Claudia Borensztein (Argentine Psychoanalytic Association)
Daniel Delouya (Brazilian Psychoanalytic Society of São Paulo)
Magdalena Filgueira (Uruguayan Psychoanalytic Association)
Mariano Horenstein (Córdoba Psychoanalytic Society)
Cecilia Martínez (Peru Psychoanalytic Society)
Sergio Nick (Brazilian Psychoanalytic Society of Rio de Janeiro)
Maria Cecilia Pereira da Silva (Brazilian Psychoanalytic Society of São Paulo)
Olga Santa Maria (Mexican Psychoanalytic Association)
Monica Vorchheimer (Buenos Aires Psychoanalytic Association)

Les candidats au poste de Représentant du conseil, en Amérique du Nord :

Soh Agatsuma (Japan Psychoanalytic Society)
Paula Ellman (Contemporary Freudian Society)
Margaret Ann Fitzpatrick-Hanly (Canadian Psychoanalytic Society)
William Glover (APsaA)
Maria Nardone (APsaA)
Britt-Marie Schiller (APsaA)
Randi Wirth (Institute for Psychoanalytic Training and Research)

Conformément à la règle 9 de l'API, section B (1) e, il existe toujours une possibilité de nominations supplémentaires, à proposer par l'adhésion suivante :

Nominations par pétition des membres de l'API. Un candidat pour le poste de Président, Président désigné ou Trésorier peut être nommé par une pétition écrite d'au moins 150 membres (50 de chaque zone géographique). Un candidat pour le poste de Représentant peut être nommé par une pétition écrite provenant d'au moins 100 membres de la zone géographique correspondante (avec au maximum 50 provenant de toute organisation constitutive ou, dans le cas d'une association régionale, de n'importe laquelle de ses Sociétés affiliées). Les nominations par pétition doivent être accompagnées d'un accord écrit du nommé et doivent être reçues par la Vice-Présidente avant la fin du mois de novembre de l'année précédant un Congrès.

Toutes nominations par pétition doivent être transmises à Adriana Prengler, Vice-Présidente de l'API, au bureau de l'API de Londres (par courriel à laura@ipa.world, ou par voie postale à l'adresse : Unit B, Book House, 261a City Road, Londres EC1V 1AH, GB) avant le **30 novembre 2022**. Toutes les nominations doivent être accompagnées d'une liste d'un nombre conforme de noms (selon la description citée dans le paragraphe ci-dessus). Les nominations reçues après cette date ne pourront être acceptées.

Veuillez prendre connaissance de l'annexe 4 (« Directives pour l'organisation des campagnes électorales et du mandat des comités électoraux ») extraites des « Règles, limites et procédures pour les élections de l'API » ([ici](#)). Il est important de se conformer à ces directives pour assurer le bon déroulement des élections.

*** Définition de « En règle »**

L'expression « en règle » s'applique :

- a. aux Organismes constitutifs desquels l'API aura reçu leur cotisation intégrale pour la totalité de leurs membres, à la date du 31 décembre de toute année civile, ou
- b. aux membres des Organismes constitutifs desquels l'API aura reçu leur cotisation intégrale, à la date du 31 décembre de toute année civile, ou
- c. aux membres directs desquels l'API aura reçu leur cotisation intégrale, à la date du 31 décembre de toute année civile, ou
- d. à toute Organisation constitutive ou membre direct qui auront reçu et se seront conformés aux dispositions particulières relatives au paiement, suite à un accord avec le Trésorier, selon lequel toute, ou partie, de leur cotisation due pour une année civile, ou pour les années précédentes, n'est pas encore due à la date du 31 décembre. Toute organisation constitutive non conforme aux dispositions particulières relatives au paiement des cotisations, telles qu'elles ont été accordées par le Trésorier, ne sera pas considérée « en règle ».